L'ABEILLE.

PAR BULLITT, MAGNE & CO.
NO. 81, RUE DE CHARTRES.

CONDITIONS:

Donne plusieurs pages en sus la feuille, paraîtra t'avance le Lundi, des plaidoyers pour la feuille doivent être payés d'avance, ou garantis par quelque personne connue pour être payés à un domicile à la Nouvelle Orléans. Aucun abonnement ne sera discontinué avant que les comptes ne soient réglés et payés. Les abonnés qui ne font pas connaître leur abonnement devront en donner avis par écrit, sans quoi ils seront tenus pour le temps qu'ils auront négligé de donner avis.

ANNONCES—Une planche par carré de chaque longueur pour la première insertion, et cinquante cents pour chaque insertion subséquente. Tous changements nécessairement à la charge de l'annonceur, devra être pour chaque nouvelle annonce. Le carré de DIX lignes ou moins.

ABONNEMENS pour l'année, payable par les artisans par souscriptions, [illegible] des [illegible] changements d'annonces et autres exceptionnels publiés, 50 cts, les engagés pour [illegible] [illegible] [illegible]